



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 07.04.2022

Rédaction :  
Ludovic MEILLIER (Mail : [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr))

## BULLETIN CNAB 2022B07

(ayant valeur de CONVOCATION pour les arbitres concernés)

*Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.*

### 1. DIVISION 1



Les assignations des arbitres pour les rencontres du 9 & 10 avril 2022? du 16 & 17 avril 2022 et du 23 & 24 avril 2022 se trouvent en page 14 & 15.

### 2. DIVISION 2



Les assignations des arbitres pour les rencontres du 9 & 10 avril 2022 et pour les rencontres du 16 & 17 avril 2022 se trouvent en pages 16 & 17.

### 3. FORMATION AF2B

Dans le cadre de la formation organisée par la Ligue IDF (Agrément 022034), la CNAB félicite pour l'obtention du diplôme AF2B :

- **Mickaël LONCLE** (Ligue Bretagne - Bréal Sous Montfort Panthers)

Les tuteurs de formation sont Paul NGUYEN (CRAB IDF) et Franck Benasseur.

### 4. SAISON 2022 D1/D2 - ARBITRES

Pour mémoire : [Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points](#)

Depuis le 11 juin 2021, l'ensemble des arbitres de Baseball/Softball/B5, dans le cadre de leur formation, doivent avoir reçu une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent ([Décret du n° 2021-758 du 11 juin 2021](#))

Dans ce cadre de la lutte contre l'arrêt cardiaque et des gestes qui sauvent, la CNAB et la CNAS ont mis en place une [fiche](#) récapitulative qui peut être consultable sur le site fédéral

#### A. PRÉPARATION

Il convient de se reporter à la [Note CNAB N° 2010/003](#) « Formation continue des arbitres Baseball / préparation lors de l'intersaison ».

#### B. CODE VESTIMENTAIRE

Le [code vestimentaire](#) en vigueur pour la saison 2022 a été modifié et validé par le Comité Directeur de la FFBS en date du 14/12/2021.

#### C. SYSTÈME D'ARBITRES

**TOUJOURS 2 ARBITRES PAR MATCH**

**La Commission préconise l'arbitrage en anglais.**

Elle a arrêté comme référence le « Minor League Baseball – Manual for the two-umpire system ».

C'est également sur celui-ci que sont basés :

- [le système à deux arbitres WBSC Baseball Division](#)
- [le système à deux arbitres CEB](#) (version originale, en anglais)
- [le système à deux arbitres CEB en français](#) (traduction : A. Rajohnson)

**N'oubliez pas !** [La version animée en français](#), réalisée par Stéphane GIRAUD et à laquelle ont contribué Serge MAKOUCHETCHEV, Stéphane LARZUL et Aïna RAJOHNSON, est consultable à partir de la Web TV officielle de la Fédération Française de Baseball et Softball.

**Le système à deux arbitres doit être connu et maîtrisé. Merci !**

## D. TEXTES OFFICIELS

Vous pourrez retrouver, de manière à avoir en votre possession comme cela doit être le cas en championnat, sur la page [Textes Officiels](#) du site fédéral :

a) A la rubrique "**02. L'ARBITRAGE**" - [Rapport de match](#) - [Rapport d'expulsion](#) - [Protêt, Réclamation, Contestation](#)

b) A la rubrique "**17. LES RÈGLEMENTS SPORTIFS BASEBALL**" -

→ [Les Règlements Généraux des Épreuves Sportives \(RGES\) de Baseball](#)

→ [Les Annexes sportives](#) et [financières](#) de ces RGES

→ [Les Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball](#) (RGAB)

→ [Les balles officielles 2022](#)

→ [Les battes officielles 2022](#)

Et bien sûr [les règles du jeu](#) (que vous pouvez également commander par l'intermédiaire de la Boutique Fédérale) !

[Principes généraux en matière d'expulsion](#) (version 2020)

Une [fiche réflexe](#) regroupant l'intégralité des démarches administratives arbitrales autour des rencontres a été élaborée et est disponible sur le site fédéral

## E. SAISON 2022 - PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

**MONTANT DES INDEMNITÉS** : Cf. [Circulaire financière 2022/6](#) « **INDEMNITÉS ARBITRES SCOREURS FORMATEURS...** »

**FRAIS PRIS EN CHARGE** : Cf. [Circulaire financière 2022/5](#) « **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT** »

→ **Véhicule personnel Plafonné à 264€ pour les arbitres en mission.**

→ **En cas de covoiturage, le remboursement supplémentaire occasionné par le détour est calculé par rapport au trajet initial.**

→ **Hébergement et restauration** : La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels.

**Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et le numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant).**

→ **Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : [https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo\\_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml](https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml)**

→ **Le dîner (et non un encas restant à la charge de l'intéressé) sur le trajet retour ne peut être remboursé, sur présentation du justificatif, que s'il est établi que l'horaire d'arrivée au domicile, en tenant compte d'une pause d'une demi-heure pour celui-ci, sera après 21H30.**

→ **A l'échelon national, nuit d'hôtel et repas du soir ne peuvent être facturés qu'avec l'accord écrit de la CNAB (à demander à [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)) pour le Baseball ou de la CNAS (à demander à [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr)) pour le Softball.**

**L'accord est à présenter, en même temps que les justificatifs, aux clubs en cas de paiement direct par ceux-ci.**

## **DIVISION 1**

**Paiement par la Fédération** (cf. Règlement Financier, notamment Article 4 – point 1.2).

Depuis la saison 2021, les indemnités et frais d'arbitrage payés directement par la Fédération le sont par le biais de la **Solution N2F** :

- [Guide d'installation rapide de N2F](#)
- [Guide simplifié pour déclarant de note de frais](#)
- [Procédure pour les notes de frais avec l'outil N2F](#)

Un accord préalable est nécessaire lorsque le coût total du déplacement est estimé à plus de 300 € (Cf. Note Trésorier Général du 14/06/17 C.)

## **DIVISION 2**

- **Paiement par les clubs** (50 % du coût de chaque arbitre par chacune des deux équipes)
- **Facture à utiliser** (nouveaux formulaires) :
  - [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball-B5 en cas de paiement par les clubs \(.pdf\)](#)
  - [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball- B5 en cas de paiement par les clubs \(.xls\)](#)

*La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire).*

*La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.*

*Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres à défrayer/indemniser par journée/week-end de rencontres.*

## **MODE D'EMPLOI DES FACTURES D'ARBITRAGE**

La [liste des codes factures](#) est consultable à partir de la page CNAB « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral.

### **Numéro d'ordre de la facture**

- **Code Arbitre-Année en cours/numéro à trois chiffres de 001 à 999**
- **N° à 3 chiffres : Suivi chronologique annuel des factures qu'elles soient adressés aux clubs, à la Fédération, à une Ligue ou un CD, et quels que soient la discipline (Baseball/Softball/B5), la catégorie et le niveau de compétition.**

### Exemple

En 2022, G. GUSTIN, Arbitre de Baseball et de Softball, dont le code facture arbitre est **GUST002**, officie de la façon suivante :

- 1e match en championnat régional de Softball féminin pris en charge par le club recevant = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/001
- 2e match en championnat régional de Baseball 15U pris en charge par son propre club = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/002
- Puis une journée en D1 Baseball = note de frais N2F N° GUST002-2021/003
- Puis une journée en D2 Baseball THIAIS-MEYZIEU (prise en charge par les clubs)
  - Facture au Club de THIAIS (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/004
  - Facture au Club de MEYZIEU (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/005

Enfin une journée en D1 Softball masculin = Facture à la FFBS N° GUST002-2021/006

### FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

**TRÈS IMPORTANT** (Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007)

Les arbitres doivent tenir à jour une « [FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE](#) » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours.

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées. Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

→ Modèle conseillé pour le Baseball (fichier téléchargeable via la page CNAB « Boîte à outils – Formulaires d'ordre financier » du site fédéral)

NB : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas justifiés n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

### CONSIGNES PARTICULIÈRES POUR LA SAISON 2022

→ Les arbitres seront attentifs à la mise à disposition par l'équipe accueillant la rencontre d'une **trousse de premiers secours** et auront identifiés les moyens directement mis à disposition pour lutter contre l'arrêt cardiaque (exemple : présence d'un Défibrillateur semi-automatique).

→ Lors de la vérification des feuilles de match, l'arbitre vérifiera l'inscription des mentions : Etranger (ETR) - Extension de licence (EXT) - Mutation (MUT) - Joueur de catégorie 18U (18U) dans la colonne réservée à l'identification des numéros de licence.

## **5. RAPPEL SUR LES RÈGLES : LES ACTIONS IRRÉGULIÈRES DU LANCEUR (RÈGLE 6.02)**

### **a - Le Balk**

#### **Alors qu'un ou plusieurs coureurs sont sur les bases, il y a balk quand :**

(1) Le lanceur, alors qu'il touche la plaque du lanceur, accomplit un mouvement quelconque naturellement associé avec son lancer et qu'il n'effectue pas son lancer.

#### **Règle 6.02(a)(1) Commentaire :**

*Si un lanceur gaucher ou droitier dépasse, avec son pied libre, le plan délimité par la projection verticale du bord arrière de la plaque, il doit lancer vers le batteur, excepté s'il effectue une tentative de retrait en seconde base (pick off).*

(2) Le lanceur, alors qu'il touche la plaque, simule un relais vers la première ou la troisième base et ne complète pas ce relais ;

(3) Le lanceur, alors qu'il touche sa plaque, ne fait pas un pas directement en direction d'une base avant de relayer vers celle-ci ;

#### **Règle 6.02(a)(3) Commentaire :**

*Il est obligatoire, pour le lanceur, en contact avec la plaque, de faire un pas en direction de la base avant de relayer vers celle-ci. Si un lanceur tourne ou fait pivoter son pied libre sans réellement faire un pas, ou s'il tourne son corps et relaie avant de faire un pas, c'est un balk. Un lanceur doit faire un pas en direction de la base avant de relayer vers celle-ci et il est obligé de relayer (excepté vers la deuxième base) parce qu'il a effectué ce pas. C'est un balk si, avec des coureurs en première et troisième base, le lanceur fait un pas vers la troisième base et feinte le relais vers celle-ci pour obliger le coureur en troisième base à revenir vers elle puis, voyant le coureur de première base se diriger vers la seconde base, se retourne, fait un pas en direction de la première base et relaye vers celle-ci. Il est régulier pour un lanceur de feinter un relais vers la deuxième base.*

(4) Le lanceur, alors qu'il touche la plaque du lanceur, relaie ou simule un relais vers une base inoccupée, sauf si c'est pour y effectuer un jeu ;

#### **Règle 6.02(a)(4) Commentaire :**

Pour déterminer que le lanceur relaie ou simule un relais vers une base inoccupée pour y effectuer un jeu, l'arbitre doit estimer que le coureur sur la base précédente manifeste ou donne l'impression d'avoir l'intention d'avancer vers cette base inoccupée.

(5) Le lanceur effectue un lancer irrégulier ;

#### **Règle 6.02(a)(5) Commentaire :**

Un lancer rapide est un lancer irrégulier. Les arbitres doivent considérer un lancer comme un lancer rapide lorsqu'il est effectué avant que le batteur ne soit raisonnablement en place dans le rectangle du batteur. Avec des coureurs sur bases, la pénalité est un balk ; sans coureur c'est une balle. Les lancers rapides sont dangereux et doivent être prohibés

(6) Le lanceur lance la balle en direction du batteur alors qu'il ne fait pas face au batteur ;

(7) Le lanceur effectue un mouvement quelconque naturellement associé avec son lancer alors qu'il ne touche pas la plaque du lanceur ;

(8) Le lanceur retarde inutilement le déroulement de la rencontre ;

Règle 6.02(a)(8) Commentaire :

La règle 6.02(a)(8) ne s'applique pas lorsqu'un avertissement est donné conformément à la règle 6.02(c)(8) (laquelle interdit de retarder volontairement la partie en lançant à des joueurs autres que le receveur sauf pour tenter de retirer un coureur).

Si un lanceur est expulsé, en vertu de la règle 6.02(c)(8), pour avoir continué à retarder le déroulement de la partie, la pénalité de la règle 602(a)(8) doit aussi être appliquée.

La règle 5.07(c) (qui détermine un temps limite pour effectuer un lancer sans coureur sur les bases) s'applique seulement lorsqu'il n'y a pas de coureurs sur les bases.

(9) Le lanceur, sans être en possession de la balle, se tient sur la plaque de lanceur ou l'enjambe, ou encore, ne touchant pas la plaque, simule un lancer ;

(10) Le lanceur, après avoir pris une position régulière de lancer, enlève une main de la balle autrement que pour véritablement lancer vers la plaque de but ou pour relayer vers une base ;

(11) La balle glisse ou tombe accidentellement ou volontairement de la main ou du gant du lanceur alors qu'il est en contact avec la plaque du lanceur ;

(12) Le lanceur, alors qu'il donne une base sur balles intentionnelle, lance quand le receveur n'est pas dans le rectangle du receveur ;

(13) Le lanceur lance, à partir de la position avec arrêt (SET), sans parvenir à un arrêt complet.

**PÉNALITÉ :** le jeu est arrêté, et chaque coureur avance d'une base sans pouvoir être retiré à moins que le batteur n'atteigne la première base sur un coup sûr, une erreur, une base sur balles, parce qu'il est touché par la balle ou de toute autre manière, et que tous les autres coureurs avancent au moins d'une base, auquel cas le jeu continue sans que l'on ne tienne compte du balk.

**INTERPRÉTATION APPROUVÉE :** Lorsque le lanceur commet un balk et effectue un lancer fou vers la plaque de but ou un relais hors cible vers une base, la balle ne quittant pas la surface de jeu, le ou les coureurs peuvent avancer au-delà de la base à laquelle il ou ils avaient droit, mais ils le font à leurs propres risques.

**INTERPRÉTATION APPROUVÉE :** Un coureur qui manque la première base vers laquelle il progresse et qui est ainsi retiré sur appel est considéré comme ayant avancé d'une base pour l'application de cette règle.

Règle 6.02(a) Commentaire :

Les arbitres doivent garder à l'esprit que le but de la règle des balks a pour objet d'empêcher le lanceur de leurrer les coureurs. S'il y a un doute dans l'esprit de l'arbitre, l'intention du lanceur doit le guider.

Cependant, certains cas spécifiques méritent une attention particulière :

(A) Le fait pour un lanceur d'enjambe sa plaque sans être en possession de la balle doit être interprété comme une volonté de leurrer le coureur et être sanctionné par un balk,

(B) Avec un coureur en première base, le lanceur peut faire un tour complet sans hésitation vers la première base, et relayer en deuxième base. Ce geste ne doit pas être interprété comme un relais vers une base inoccupée.

## **b - Des lancers irréguliers avec les bases inoccupées**

Si le lanceur commet un lancer irrégulier alors que les bases sont inoccupées, il s'agit d'une balle à moins que le batteur n'atteigne la première base sur un coup sûr, une erreur, une base sur balles, parce qu'il est touché par la balle ou de toute autre manière.

### Règle 6.02(b) Commentaire :

Une balle qui échappe de la main du lanceur et traverse la ligne des fausses balles doit être appelée « balle » ; autrement elle est considérée comme n'ayant pas été lancée. Avec des coureurs sur bases, ceci est considéré comme un balk.

## **c - Des interdits du lanceur**

Le lanceur ne doit pas :

(1) Alors qu'il est dans le cercle de 5,48 m de diamètre autour du monticule, toucher la balle après avoir porté ses doigts à sa bouche ou à ses lèvres, ni toucher sa bouche ou ses lèvres alors qu'il est en contact avec la plaque du lanceur. Le lanceur doit clairement essuyer les doigts de sa main lanceuse afin qu'ils soient secs avant de toucher la balle ou d'être en contact avec la plaque du lanceur.

EXCEPTION : Avec l'accord des deux managers, l'arbitre peut permettre, au début d'une rencontre jouée par temps froid, que les lanceurs soufflent dans leurs mains pour les réchauffer.

PÉNALITÉ : En cas de violation de ce règlement, les arbitres doivent immédiatement retirer la balle du jeu et donner un avertissement au lanceur. Pour toute récidive, une balle sera appelée. Cependant, si le lancer est effectué et que le batteur atteint la première base sur un coup sûr, une erreur, parce qu'il est touché par la balle ou de toute autre manière, et qu'aucun autre coureur n'est éliminé avant d'avoir avancé au moins d'une base, le jeu continue sans que l'on tienne compte de la faute.

(2) Cracher sur la balle, dans l'une ou l'autre de ses mains ou sur son gant ;

(3) Frotter la balle contre son gant, sa personne ou ses vêtements ;

(4) Appliquer une substance étrangère quelconque sur la balle ;

(5) User la balle d'une façon quelconque ;

ou (6) Lancer une balle altérée comme cela est proscrit dans les règles 6.02(c)(2) à (5) ou ce que l'on appelle communément une balle « luisante », une balle « mouillée », une balle « boueuse » ou une balle « sablée ». Le lanceur, bien sûr, peut frotter la balle dans ses deux mains nues.

(7) Avoir sur lui ou en sa possession, une substance étrangère quelconque. Pour toute infraction à cette règle 6.02 (c)(7), le lanceur est immédiatement expulsé de la rencontre par l'arbitre concerné.

### Règle 6.02(c)(7) Commentaire :

Le lanceur ne peut rien attacher à ses mains, doigts ou poignets (ex : pansement, bande, super glue, bracelet, etc.).

L'arbitre doit déterminer si ce qui est attaché contient une substance étrangère quelconque au sens de la règle 6.02(c)(7), mais le lanceur ne peut en aucun cas être autorisé à lancer avec ceci attaché à sa main, son doigt ou son poignet.

(8) Retarder volontairement la rencontre en envoyant la balle en direction des joueurs autres que le receveur quand le batteur est en position, sauf si c'est pour essayer de retirer un coureur.

PÉNALITÉ : Si, après avertissement de l'arbitre, ladite action commise pour retarder la rencontre est répétée, le lanceur est exclu du jeu.

(9) Lancer intentionnellement sur un batteur.

Si, selon l'arbitre, une telle infraction est commise il peut, soit :

(A) Expulser le lanceur, ou le manager et le lanceur, de la rencontre, soit

(B) Avertir le lanceur et les managers des deux équipes qu'un autre lancer similaire sera suivi de l'expulsion immédiate de ce lanceur (ou de tout lanceur lui succédant auteur d'un tel lancer) et du manager.

Si, selon l'arbitre, des circonstances particulières l'exigent, les deux équipes peuvent être averties avant la rencontre où à n'importe quel moment de celle-ci.

Règle 6.02(c)(9) Commentaire :

Aucun membre de l'équipe dont le lanceur a été averti, au titre de la règle 6.02(c)(9), ne doit entrer sur le terrain de jeu pour discuter ou contester cet avertissement. Si un manager, un coach ou un joueur quitte le banc des joueurs ou sa position pour venir contester un avertissement, il sera averti qu'il doit s'arrêter. S'il persiste, il sera éjecté.

Lancer à la tête d'un batteur est non seulement antisportif mais extrêmement dangereux. Cela devrait, et c'est le cas, être condamné par tout le monde. Les arbitres ne doivent pas hésiter à appliquer cette règle.

#### **d - Pénalités :**

En cas de violation de la règle 6.02(c)(2) à (7) :

1) Le lanceur doit être immédiatement expulsé de la rencontre par l'arbitre concerné.

2) Si un jeu suit l'infraction appelée par l'arbitre, le manager de l'équipe en attaque peut aviser l'arbitre en chef qu'il accepte le jeu. Ce choix doit survenir immédiatement après la fin du jeu. Cependant, si le batteur atteint la première base sur un coup sûr, une erreur, une base sur balles, qu'il a été touché par un lancer, ou autrement et qu'aucun autre coureur n'ait été retiré avant d'avoir avancé d'au moins une base, le jeu doit continuer sans référence à l'infraction.

3) Même lorsque l'équipe en attaque choisit d'accepter le jeu, l'infraction doit être reconnue et la pénalité prévue au paragraphe (1) demeurera applicable.

4) Si le manager de l'équipe en attaque choisit de ne pas accepter le jeu, l'arbitre en chef appellera automatiquement une balle et, s'il y a un ou des coureurs sur base, un balk.

5) L'arbitre reste le seul juge pour décider si toute ou partie de la règle 6.02(c)(2) à (7) a été enfreinte.

Règle 6.02(d)(1) à (5) Commentaire : Si un lanceur enfreint soit la règle 6.02(c)(2) soit la règle 6.02(c)(3) et que, selon le jugement de l'arbitre, le lanceur n'avait pas l'intention, en le faisant, d'altérer les caractéristiques de la balle lancée, alors l'arbitre peut, à sa discrétion, avertir le lanceur au lieu d'appliquer les pénalités prévues en cas de violation des règles 6.02(c)(2) à 6.02(c)(6).

Cependant si le lanceur persiste à enfreindre l'une ou l'autre de ces règles, alors les pénalités seront appliquées par l'arbitre.

Règle 6.02(d) Commentaire :

Si, à quelque moment que ce soit, la balle touche le sac de résine, elle demeure en jeu. En cas de pluie ou de sol mouillé, l'arbitre peut demander au lanceur de placer le sac dans la poche arrière de son pantalon. Le lanceur peut utiliser le sac de résine pour frotter sa ou ses mains nues. Ni le lanceur ni tout autre joueur ne peut saupoudrer la balle de résine. De même, ni le lanceur ni tout autre joueur ne peut enduire son gant de résine ou saupoudrer une partie quelconque de son uniforme avec de la résine.

## 6. PACK VESTIMENTAIRE ARBITRE



Le pack fédéral de tenue d'arbitre Baseball ou Softball peut désormais être commandé.

Il comprend :

- 1 **Jacket** (ou blouson) adapté Baseball/Softball
- 2 **Polos** au choix :
  - § Noir (Baseball) ou Bleu (Softball, et Baseball en 2<sup>ème</sup> couleur)
- 1 **Pantalon** Combo :
  - § Gris (Baseball) ou Bleu Marine (Softball)

- **2 Sacs de Balles :**
  - § Bleu ou Gris (choix personnel)
- **2 Casquettes** (4 coutures pour plaque (combo) ou 6 coutures pour bases):
  - § Noire Taille Flex (S/M ou L/XL) avec polo Noir
  - § Bleue Réglable avec polo Bleu

La veste, les chemises et les casquettes portent le logo fédéral et le logo du fournisseur de la fédération « Teammate » (cf. visuel).

Il est possible de commander vos tailles pour un pack complet ou quelques articles.

### **PRIX**

#### **Pack premium**

Le prix du pack est de **300€ pour les 50 premiers packs** qui seront commandés et réglés. Les numéros apposés sur les chemises et le blouson, ainsi qu'une ceinture noire sont offerts par la fédération pour les commandes fermes de pack premium passées avant **le 15 avril**.

#### **Articles à l'unité**

Compte tenu des droits de douanes, le prix à l'unité ne sera pas à la hauteur de celui du pack. Par ailleurs, la pose des numéros ne sera pas possible et la ceinture ne sera pas offerte.

### **MODALITÉS DE COMMANDES**

Trois options sont possibles :

**Option A : acheter un Pack Premium de manière ferme**, avec paiement sur la plateforme HelloAsso

1. Téléchargez le fichier XLSX disponible ici : [Pack Premium - Commande ferme](#)
2. Depuis Google Sheet, faites [Fichier] > [Télécharger] > [Microsoft Excel (XLSX)]
3. Faites vos choix en remplissant l'onglet de commande
4. Remplissez les informations personnelles
5. Renvoyez le fichier complété à l'adresse mail : [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)
6. Pour procéder au paiement des 300€, cliquez sur le lien [HelloAsso](#)
7. Précisez nombre de pack, identité et mail, vérifiez, puis validez et payez.

**Option B : réserver un Pack Premium** sans obligation d'achat immédiat

1. Téléchargez le fichier XLSX disponible ici : [Pack Premium - Commande pour stock](#)
2. Depuis Google Sheet, faites [Fichier] > [Télécharger] > [Microsoft Excel (XLSX)]
3. Faites vos choix en remplissant l'onglet de commande
4. Remplissez les informations personnelles
5. Renvoyez le fichier complété à l'adresse mail : [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)

**Option C : réserver des articles au détail** sans obligation d'achat immédiat

1. Téléchargez le fichier XLSX disponible ici : [Commandes unitaires arbitres](#)
2. Depuis Google Sheet, faites [Fichier] > [Télécharger] > [Microsoft Excel (XLSX)]
3. Faites vos choix en remplissant l'onglet de commande
4. Remplissez les informations personnelles
5. Renvoyez le fichier complété à l'adresse mail : [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)

**Important** : les arbitres officiant en baseball et en softball retourneront leur fichier de commande complété aux deux adresses [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr) et [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)

## 7. OPEN DE FRANCE FEMININ

La première édition de l'Open de France féminin se déroulera du 16 au 18 avril 2022 à **Valenciennes** (59).



Pour cette compétition, la CNAB nomme les arbitres suivants :

Arbitre	Grade
CARRETTE-LEGRAND Fabien	Arbitre National
LARZUL Stéphane	Arbitre National - <b>Responsable arbitrage</b>
MOULART Dany	Arbitre National
BEAURAIN Arnaud	Arbitre Régional (Stagiaire AF3B)

## 8. OPEN DE FRANCE 10U

L'édition 2022 de l'Open de France 10U - Beeball Major se déroulera les 30 avril et 1er mai 2022 à **Reims** (51).



Est prévu en matière d'arbitrage :

*Pour les catégories 9U et 10U : la Commission Régionale Arbitrage dont dépend l'organisateur proposera une liste d'arbitres, de grade AD/AF 1 ou jeune arbitre au minimum et ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de l'une des équipes engagées, afin qu'ils couvrent, sur la base d'un arbitre par match, l'ensemble des rencontres de la compétition.*

Le Président de la CRAB Grand Est, membre de la CNAB et correspondant de la CNAB auprès de la Commission Fédérale Jeunes, **Quentin LOMBARD** ([quentin.lombard@ffbs.fr](mailto:quentin.lombard@ffbs.fr)), sera le responsable de l'arbitrage pour cet événement.

## **9. CHALLENGE DE FRANCE 2022**

L'édition 2022 du Challenge de France se déroulera du 26 au 29 mai 2022  
à **Montigny le Bretonneux** (78) et **Chartres** (28).



Pour cette compétition, la CNAB nomme les personnes suivantes :

### **Superviseurs :**

- **Montigny le Bretonneux : Stéphane LARZUL (Ligue Hauts de France)**
- **Chartres : Fabien CARRETTE-LEGRAND (Ligue Hauts de France)**

### **Arbitres :**

- **Montigny le Bretonneux : Stéphane GIRAUD (Ligue Nouvelle Aquitaine)**  
**Dany MOULART (Ligue Hauts de France)**  
**Nathan POLIS (Ligue Grand-Est)**  
**Sylvain PONGE (FFBS)**
- **Chartres : Franck BENASSEUR (Ligue Normandie)**  
**François-Xavier CHAFFOIS (Ligue Auvergne-Rhône Alpes)**  
**Stéfan LARROQUE (FFBS)**  
**Ludovic MEILLIER (Ligue Provence Alpes Côte d'Azur)**



## DÉSIGNATIONS ARBITRES

Date	Phase	Poule	Réf.	Equipe 1 (recevante)	Equipe 2 (visiteuse)	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
10/04/2022	Saison régulière	A	D1A01	ROUEN 1	MONTIGNY-LE-BX 1	BENASSEUR Franck	CARRETTE-LEGRAND Fabien	
10/04/2022	Saison régulière	A	D1A02	ROUEN 1	MONTIGNY-LE-BX 1	CARRETTE-LEGRAND Fabien	BENASSEUR Franck	
10/04/2022	Saison régulière	A	D1A03	METZ	PUC 1	POLIS Nathan	LOMBARD Quentin	
10/04/2022	Saison régulière	B	D1A04	METZ	PUC 1	LOMBARD Quentin	POLIS Nathan	
10/04/2022	Saison régulière	B	D1B01	MONTPELLIER 1	LA ROCHELLE	BAUDRY William	CHAFFOIS François Xavier	<b>CHAFFOIS François-Xavier</b> accord nuitée hôtel 09 au 10/04
10/04/2022	Saison régulière	B	D1B02	MONTPELLIER 1	LA ROCHELLE	CHAFFOIS François Xavier	BAUDRY William	
09/04/2022	Saison régulière	B	D1B03	SENART 1	NICE	LARROQUE Stefan	MAKOUCHETCHEV Serge	
10/04/2022	Saison régulière	B	D1B04	SENART 1	NICE	MAKOUCHETCHEV Serge	LARROQUE Stefan	
17/04/2022	Saison régulière	B	D1B05	PUC 1	SAVIGNY SUR ORGE	MAKOUCHETCHEV Serge	LARROQUE Stefan	
17/04/2022	Saison régulière	B	D1B06	PUC 1	SAVIGNY SUR ORGE	LARROQUE Stefan	MAKOUCHETCHEV Serge	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A05	TOULOUSE	SENART 1	BAUDRY William	GIRAUD Stéphane	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A06	TOULOUSE	SENART 1	GIRAUD Stéphane	BAUDRY William	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A07	LA ROCHELLE	NICE	LOPEZ Gregory	BENASSEUR Franck	
17/04/2022	Saison régulière	A	D1A08	LA ROCHELLE	NICE	BENASSEUR Franck	LOPEZ Gregory	

24/04/2022	Saison régulière	B	D1B07	ROUEN 1	SAVIGNY SUR ORGE	CARRETTE-LEGRAND Fabien	BENASSEUR Franck	
24/04/2022	Saison régulière	B	D1B08	ROUEN 1	SAVIGNY SUR ORGE	BENASSEUR Franck	CARRETTE-LEGRAND Fabien	
24/04/2022	Saison régulière	B	D1B09	PUC 1	MONTIGNY-LE-BX 1	MOULART Dany	LARROQUE Stefan	
24/04/2022	Saison régulière	B	D1B10	PUC 1	MONTIGNY-LE-BX 1	LARROQUE Stefan	MOULART Dany	
24/04/2022	Saison régulière	B	D1B11	TOULOUSE	LA ROCHELLE	GIRAUD Stéphane	CAYRAC Christian	<b>Co-voiturage dès que possible</b>
24/04/2022	Saison régulière	B	D1B12	TOULOUSE	LA ROCHELLE	CAYRAC Christian	GIRAUD Stéphane	
24/04/2022	Saison régulière	A	D1A09	NICE	MONTPELLIER 1	CHAFFOIS François Xavier	MEILLIER Ludovic	<b>CHAFFOIS François-Xavier</b> accord nuitée hôtel 23 au 24/04
24/04/2022	Saison régulière	A	D1A10	NICE	MONTPELLIER 1	MEILLIER Ludovic	CHAFFOIS François Xavier	

**MODIFICATIONS :**

- 09/04/2022 SENART 1 / NICE (RENCONTRE D1B03) : PB 19h30
- 10/04/2022 SENART 1 / NICE (RENCONTRE D1B04) : PB 11h00



## DÉSIGNATIONS ARBITRES

Date	Phase	Poule	Réf.	Equipe 1 (recevante)	Equipe 2 (visiteuse)	Désignateur	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B101	DUNKERQUE	MONTIGNY-LE-BX 2	LOMBARD Quentin	LARZUL Stéphane	BEURAIN Arnaud	<b>Co-voiturage</b>
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B102	DUNKERQUE	MONTIGNY-LE-BX 2	LOMBARD Quentin	BEURAIN Arnaud	LARZUL Stéphane	
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B103	RONCHIN	VALENCIENNES	LOMBARD Quentin	LOPEZ Jean-Claude	MOULART Dany	
10/04/2022	Saison régulière	B	D2B104	RONCHIN	VALENCIENNES	LOMBARD Quentin	MOULART Dany	LOPEZ Jean-Claude	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A101	ROUEN 2	PUC 2	LOPEZ Jean-Claude	LONCLE Mickaël	LOPEZ Jean-Claude	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A102	ROUEN 2	PUC 2	LOPEZ Jean-Claude	LOPEZ Jean-Claude	LONCLE Mickaël	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A103	SENART 2	THIAIS	PONGE Sylvain	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	
17/04/2022	Saison régulière	A	D2A104	SENART 2	THIAIS	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	PONGE Sylvain	
17/04/2022	Saison régulière	C	D2C101	BREAL SS MONTFORT	ANGLET	LOPEZ Jean-Claude	JAMELOT Simon	TRUDEAU David	
17/04/2022	Saison régulière	C	D2C102	BREAL SS MONTFORT	ANGLET	LOPEZ Jean-Claude	TRUDEAU David	JAMELOT Simon	
17/04/2022	Saison régulière	C	D2C103	EYSINES	LA ROCHELLE 2	GIRAUD Stéphane	MULLER David	MACHADO Eduardo	

17/04/2022	Saison régulière	C	D2C104	EYSINES	LA ROCHELLE 2	GIRAUD Stéphane	MACHADO Eduardo	MULLER David	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D101	MONTPELLIER 2	CLERMONT-FERRAND	MEILLIER Ludovic	MEILLIER Ludovic	PATARATA Frédéric	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D102	MONTPELLIER 2	CLERMONT-FERRAND	MEILLIER Ludovic	PATARATA Frédéric	MEILLIER Ludovic	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D103	MEYZIEU	BÉZIERS	MEILLIER Ludovic	CREMADES Richard	CHAFFOIS François Xavier	
17/04/2022	Saison régulière	D	D2D104	MEYZIEU	BÉZIERS	MEILLIER Ludovic	CHAFFOIS François Xavier	CREMADES Richard	

*Bonne Saison 2022 !!!*

